Image not found or type unknown

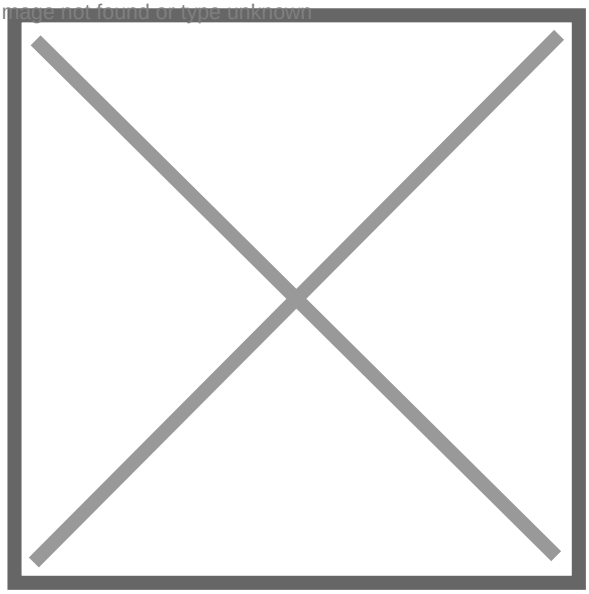

Maladie profesionel reconnue

Par **marie**, le **09/04/2009** à **05:30**

Bonjour,
Operation du canal carpien le 6/06/08 de la main droite soufrant depuis ce jour,je ne peux reprendre mon poste.
Suivi par des specialistes et des examens (scintigraphie,echographie)
Ces examens prouvent un syndrome douloureux regional complexe.
J' ais passer ce jour une expertise,il me propose de reprendre temporairement ou a la retraite,vue mon handicap .
A T' il le droit pouvez vous me repondre à cette demande svp.
A l'avance merci

marie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés